

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2015

Le treize avril 2015 à vingt heures trente, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, Roger PEDEFLOUS, Éric CAZABAT, Laurent JOUANLONG, Nicole BILHOU, Danièle GULLON LOPEZ, Alain LUCOT, Jean-Jacques BORDENAVE, Rebecca LAFON, Francis LANDES, Olivier SABLÉ, Christophe CARRERE, Françoise MARQUES de FIGUEIREDO, Anne CHAUVANCY, Nicole DUFAU, Loetitia ROLLIER.

Procurations : Nicole LE DIEU DE VILLE à Monique SÉMAVOINE.

Excusés : Vincent CHARLOT, Maryline PEYROULET.

La séance est ouverte à 20h30

Mme Anne CHAUVANCY est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2014 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 092 640,37 €, et un excédent d'investissement de 185 279,91 € lié à la rentrée tardive des subventions attendues sur les programmes de travaux réalisés en 2013. Le résultat de l'exercice fait donc apparaître un excédent global de 1 277 920,28 €. (unanimité)
- Il approuve également le compte de gestion 2014 élaboré par le receveur municipal à la clôture de l'exercice 2014 et qui est conforme en tous points au compte administratif (unanimité).
- Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter sur l'exercice 2015 le résultat du compte administratif 2014 comme suit : 185 279,91 € seront affectés en recettes d'investissement au compte « 001 » et la somme de 1 092 920,28 € sera reprise en excédent reporté de fonctionnement au compte « 002 ». (unanimité).
- Le Conseil municipal étudie successivement les différentes demandes de subventions de fonctionnement formulées par les associations communales et extra-communales. Le montant de l'aide accordée s'élève globalement à la somme de 73 107 € sur le budget communal (unanimité).
- Malgré la baisse significative de la dotation globale de fonctionnement pour 2015, de la revalorisation des grilles indiciaires des fonctionnaires territoriaux et de la prise en charge en année pleine du coût de la réforme des rythmes scolaires, le Conseil municipal décide d'augmenter de 2,7% seulement les taux des trois taxes locales. Les taux 2015 passeront donc de 9.46% à 9.72% pour la taxe d'habitation, de 12.55% à 12.89% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et de 46.07% à 47.31% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (unanimité).
- Tenant compte des décisions en matière d'affectation du résultat et de fixation des taux d'impositions, et après avoir entendu les orientations budgétaires présentées par le Maire, le budget prévisionnel de l'exercice 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents. Il s'équilibre à la somme de 2 550 485,00 € en section de fonctionnement et à la somme de 1 903 454,00 € en section d'investissement (unanimité).

- Le Conseil municipal donne son accord pour céder à la Communauté d'agglomération Pau Pyrénées, pour l'euro symbolique, les emprises de terrain nécessaires pour l'aménagement de la voie verte du Parc Naturel Urbain. (unanimité)
- Il donne également son accord pour déclasser et aliéner une bande de terrain dont la Commune n'a plus l'utilité, à M. et Mme Cazenave-Lacrouts Thomas pour un montant de 300 € auquel se rajouteront les frais de géomètre et d'acte administratif. Mme le Maire est chargée de procéder à toutes les formalités nécessaires aux opérations de déclassement et de vente de ce terrain. (unanimité)
- Le Conseil municipal donne son accord de principe pour incorporer et classer dans le domaine public la voie d'accès au parking des deux immeubles appartenant à la société Habitelem. Cette opération permettra de créer une jonction entre l'arrière de la rue des Mimosas et la rue du 8 mai 1945. (unanimité)
- Il prend connaissance et approuve le Projet Éducatif Territorial (PEDT) élaboré après concertation du comité de pilotage et présenté en Conseil d'école. Ce projet qui doit faire l'objet d'une convention tripartite avec le Préfet et le Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale sera transmis pour approbation aux différents services concernés. (Unanimité, 1 abstention)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.